

## GUIDE SUR LE COMPTE DE RÉSERVE POUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### Quel est l'avantage pour ma Première Nation d'avoir un compte de réserve pour immobilisations corporelles?

Un compte de réserve pour immobilisations corporelles peut aider votre Première Nation dans sa planification relative aux immobilisations corporelles. Malgré le fait que les fonds semblent ne jamais être suffisants, un compte de réserve permet à la Première Nation d'épargner afin de compenser le coût des rénovations, des améliorations, de l'entretien et de la réparation d'immobilisations corporelles ou de l'achat de nouvelles immobilisations. Tout comme un compte d'épargne, **un compte de réserve pour immobilisations corporelles est une façon de planifier et d'épargner en fonction des objectifs futurs et pour entretenir et améliorer les immobilisations existantes.**

---

*Un compte de réserve est comme un compte d'épargne pour vos objectifs et vos projets futurs.*

---

### Qui est responsable du compte de réserve?

Le **conseil de Première Nation** a la responsabilité d'approuver le compte de réserve pour immobilisations corporelles, les politiques et règlements s'y rattachant, ainsi que toutes les opérations effectuées dans ce compte.

Le **Comité des finances et d'audit** examine les rapports et l'information financière ayant trait au compte de réserve. Il fait des recommandations au conseil de Première Nation au sujet du budget et du calendrier des projets d'immobilisations.

Le **directeur général** supervise les politiques établies par le conseil de Première Nation à l'égard du compte de réserve, tandis que le **directeur des finances** gère le compte, établit les budgets et les calendriers, exerce une surveillance du compte et fait les comptes rendus à ce sujet.

## Comment épargner les sommes destinées au compte de réserve?

Plusieurs gouvernements de Premières Nations ont recours à des stratégies d'épargne précises pour leur compte de réserve. En voici quelques-unes :

- Planification de montants déterminés, établis dans le budget annuel et le plan financier pluriannuel de la Première Nation
- Excédents de collectes de fonds
- Excédents de charges administratives
- Revenus de fiducie de placement, si les règles de la fiducie le permettent

Pour déterminer le montant à déposer dans le compte de réserve pour immobilisations corporelles, tenez compte des sommes nécessaires pour les immobilisations corporelles actuelles et futures et du moment où ces sommes devront être déboursées. Les sommes déposées dans le compte de réserve pour immobilisations corporelles peuvent être investies, conformément à la politique de placement de la Première Nation.



*La création et le provisionnement d'un compte de réserve reflète une philosophie de la septième génération. C'est une façon de soutenir les plans et les budgets de la Première Nation pour atteindre ses objectifs futurs.*

## Quels sont les éléments à envisager avant d'établir un compte de réserve?

- ✓ Quelles règles doivent être établies pour ce compte?
- ✓ Quels seront les signataires autorisés de ce compte?
- ✓ Quelles sont les sommes dont nous avons déjà besoin pour les immobilisations corporelles actuelles et futures?
- ✓ Prévoyons-nous les coûts de nos immobilisations corporelles (entretien, etc.) à court terme ET à long terme?
- ✓ Le conseil de Première Nation doit approuver toutes les opérations effectuées dans le compte de réserve pour immobilisations corporelles.

**Pour vous renseigner sur des concepts et des stratégies de placement en particulier, nous vous invitons à consulter un professionnel ou à obtenir des conseils juridiques dès le début du processus.**